

# Communiqué

Le 31 mars 1995

N° 63

## M. MACLAREN REND PUBLIC LE RÉPERTOIRE DES OBSTACLES AU COMMERCE MAINTENUS PAR LES ÉTATS-UNIS EN 1995

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a rendu public aujourd'hui le *Répertoire des obstacles au commerce maintenus par les États-Unis en 1995*.

La publication illustre les obstacles que les États-Unis opposent au libre mouvement des biens, des services et des capitaux. Les exemples cités vont des pratiques de subventionnement aux mesures compensatoires unilatérales, en passant par les pratiques de passation des marchés publics et les lois accordant la préférence aux entreprises nationales, les procédures douanières et administratives ainsi que les pratiques techniques et réglementaires.

« Même si les obstacles au commerce touchent une partie relativement petite du volume important d'échanges commerciaux effectués entre les deux pays, ils se traduisent par un manque à gagner commercial, a déclaré le Ministre. Le gouvernement déplore l'ampleur des mesures commerciales prises par les États-Unis aux niveaux fédéral, régional et local. Un certain nombre de dossiers importants, cités dans ce répertoire, et concernant l'imposition par les États-Unis de droits compensateurs et antidumping, préoccupent particulièrement le gouvernement. Ils font ressortir la nécessité de poursuivre les négociations sur les recours commerciaux dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain. (ALENA) »

Le *Répertoire des obstacles au commerce maintenus par les États-Unis* décrit aussi comment le Canada a réagi à certaines mesures commerciales, notamment par le recours à un groupe spécial de règlement des différends. « Nous continuerons à tenter d'éliminer ou de réduire ces obstacles au commerce par la négociation et en faisant valoir nos droits aux termes des procédures de règlement des différends de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce », a ajouté le Ministre.

La publication du répertoire par le Canada coïncide avec la publication, par l'Administration américaine, du *National Trade*



*Estimate Report on Foreign Trade Barriers*, qui décrit les obstacles au commerce maintenus par d'autres pays, dont le Canada.

On peut se procurer un exemplaire du *Répertoire des obstacles au commerce maintenus par les États-Unis* en communiquant avec l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au 1-800-267-8376 (sans frais) ou, dans la région d'Ottawa, en composant le 944-4000 ainsi que par télécopieur au (613) 996-9709. Le Répertoire peut également être obtenu par le Babillard électronique de l'InfoCentre (BEI). Pour entrer en communication avec le BEI, composez au moyen du modem de votre ordinateur le 1-800-628-1581 ou (613) 944-1581 dans la région de la capitale nationale.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874